

FEEE

FÉDÉRATION  
EUROPÉENNE DES  
EMPLOYEURS DE  
L'ÉDUCATION

COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE  
L'ÉDUCATION – EUROPEAN TRADE UNION  
COMMITTEE FOR EDUCATION



## Déclaration conjointe du CSEE/de la FEEE concernant la

### promotion des potentiels du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation

Les partenaires sociaux européens de l'éducation, la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation) et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) ont travaillé conjointement pendant les années 2014-2016 sur le projet « *European Sectoral Social Partners in Education promoting the potentials of their dialogue through knowledge transfer and training. The ESSDE capacity building II* » (*Les partenaires sociaux européens de l'éducation promeuvent les perspectives qu'offrent leur dialogue par le biais du transfert de connaissances et de la formation. Renforcement des capacités du DSSEE II*). Ce travail bénéficie du soutien de la Commission européenne, au titre de la ligne budgétaire Dialogue social et relations industrielles (VS/2015/0032). Déterminés à améliorer la qualité et l'efficacité de leur dialogue, les Partenaires sociaux européens de l'éducation se sont appuyés sur l'expérience acquise dans le cadre de leur dernier projet conjoint sur la question « *Promouvoir les potentiels du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation en relevant de nouveaux défis et en approfondissant les expériences et les connaissances* », mené en 2013-2014.

Les actions de renforcement des capacités conjointes visent à développer un dialogue social fort et efficace au profit des personnes qui travaillent au sein des institutions éducatives, quel que soit le niveau de ces dernières, ainsi que des élèves et étudiants. Conscients du défi commun que la promotion d'un dialogue social fondé sur un partenariat social fort représente, la FEEE et le CSEE ont convenu d'axer leurs efforts, en particulier, sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux dans les pays possédant une tradition de dialogue social plus faible, et/ou où le dialogue social dans l'éducation subit des pressions croissantes, en raison de la crise économique.

Dans le cadre des deux initiatives du projet, la FEEE et le CSEE ont reconnu la nécessité vitale de promouvoir les potentiels du DSSEE, ainsi que d'approfondir encore davantage leur dialogue social sur les plans européen et national, dans le but :

- **d'améliorer les connaissances et la compréhension** de la notion de Dialogue social européen, lequel constitue un élément important du Modèle social européen, ainsi que des particularités

des différents modèles de dialogue social qui existent en Europe, en fonction des traditions et des compétences nationales ;

- **de renforcer la représentativité** – L'élévation des attentes quant aux capacités des partenaires sociaux sectoriels européens découle de la légitimité des parties impliquées dans le processus, lesquelles, par voie de conséquence, doivent être consultées, négocier des accords et participer à la définition des politiques et de la réglementation applicable. La FEEE et le CSEE continuent d'améliorer l'équilibre du degré de représentativité au sein du Comité DSSEE ;
- **d'améliorer la communication et de renforcer les liens** – La progression du Dialogue social pour l'éducation sur le plan européen dépend largement de la capacité de la FEEE et du CSEE à accroître les flux d'information et le degré de coopération entre le niveau européen et celui national. Les partenaires sociaux sont déterminés à soutenir leurs organisations membres nationales pour que celles-ci expriment les besoins de leurs affiliés, afin de garantir que les préoccupations pertinentes évoquées au sein du Comité du dialogue social européen reflètent bien les problèmes nationaux ;
- **de renforcer l'autonomie** – Il est largement admis que la crise économique et les restrictions budgétaires que l'on observe dans plusieurs États membres ont donné lieu à une tendance accrue à la prise de décisions unilatérales, au dépens de l'autonomie des partenaires sociaux, en particulier dans le secteur public. En ce temps de défis majeurs pour l'Europe et pour ses États membres, les partenaires sociaux européens partagent leur détermination à faire progresser le principe selon lequel un dialogue social efficace constitue la condition préalable et sine qua non pour vaincre les effets de la crise économique et pour approfondir encore davantage l'appropriation démocratique des réformes et des mesures législatives qui ont un impact sur l'environnement éducatif.

Aussi, les partenaires sociaux européens de l'éducation s'engagent à :

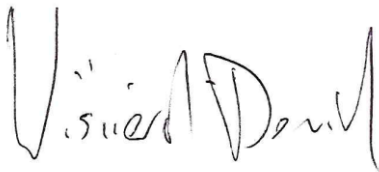
- promouvoir encore davantage le Dialogue social européen en général, et le DSSEE en particulier, en s'appuyant sur les progrès accomplis jusqu'à ce jour, en assurant la poursuite de leurs échanges avec les partenaires nationaux/locaux, en renforçant les connaissances et la coordination entre les différents niveaux, en partageant les informations et l'apprentissage entre pairs, ainsi qu'en améliorant la communication entre les partenaires sociaux de l'éducation européens et nationaux ;
- exploiter les opportunités offertes par le processus européen de relance du Dialogue social et du Programme de travail du DSSEE, afin d'améliorer leur dialogue et la qualité des débats, y compris dans le cadre du processus afférent au Semestre européen ;
- continuer à faire participer leurs membres respectifs à des activités et à des projets de renforcement des capacités visant à :
  - promouvoir un dialogue social sectoriel pour l'éducation fondé sur des objectifs clairs, une confiance et un respect mutuels et la coopération ;

- renforcer la couverture et la représentativité du Comité du DSSEE ;
- contribuer à renforcer et à soutenir le dialogue social national et les négociations collectives dans le secteur de l'éducation ;
- apporter des contributions constructives aux différentes initiatives politiques européennes ayant une influence sur le secteur de l'éducation, en abordant conjointement les sujets arrêtés dans le cadre du Programme de travail du DSSEE pour 2016-2017 ;
- promouvoir activement la présente déclaration aux niveaux national, régional et local, dans le respect des structures nationales et régionales dans les secteurs de l'éducation.


Les partenaires sociaux de l'éducation invitent également la Commission européenne à aider les États membres dans la mise en œuvre et le suivi d'un dialogue social effectif pour l'éducation, afin de garantir l'implication des partenaires sociaux sectoriels européens pour l'éducation dans la définition des politiques relatives au secteur éducatif.

La présente déclaration a été adoptée par la réunion plénière sur le Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), le 8 novembre 2016.

Bruxelles, le 8 novembre 2016



Daniel Wisniewski  
Secrétaire général  
FEEE



Martin Rømer  
Directeur pour l'Europe  
CSEE

Texte original en Anglais